

TROC ET PUCES

COUVERT

Entrée visiteurs 1,50 Euro-Gratuit pour les moins de 12 ans.

Conditions d'inscription :

La foire aux puces et les vide-greniers sont ouverts à tous, particuliers et professionnels, associations régies par la loi de 1901.

L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature ou étalage qui ne correspond pas à l'esprit de la foire où pouvant nuire au bon fonctionnement de celle-ci.

Les exposants doivent se conformer à la loi concernant la vente, le déballage.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou préjudice, dégradation des marchandises exposées dans l'enceinte et aux abords de la manifestation ou de tout autre incident. Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.

Les emplacements sont numérotés (l'attribution des places se fera suivant l'ordre d'inscription);il ne sera toléré aucune modification concernant leurs attributions sans accord de l'organisateur.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h00 suivant le fléchage. Ils devront être munis d'une pièce d'identité et du double de la fiche d'inscription. (Port d'un badge obligatoire).

Le montage des stands se fera obligatoirement entre 7h00 et 8h45, et les emplacements devront être libérés pour 18 heures.

L'exposant s'engage à rester jusqu'à 17H00 .

L'exposant non professionnel atteste sur l'honneur la non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours.

L'inscription est prise en compte uniquement à réception de la fiche. **Les fiches incomplètes ou non accompagnées du règlement seront refusées.**

La clôture des inscriptions se fera le vendredi 4 novembre 2022, les règlements seront encaissés après la manifestation. Toute inscription sera définitive et non remboursable après la date de clôture des inscriptions.

Les exposants doivent respecter les limites des emplacements, laisser les allées libres et les issues de secours dégagées.

Interdiction de vendre ou d'acheter des animaux

Les organisateurs se réservent l'exclusivité de la vente pour la restauration rapide sur place (buvette, café, sandwiches, crêpes....)

Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et à respecter l'environnement et les installations mises à leur disposition par le Collège Laënnec.

Pas de cigarettes dans le collège

Les exposants s'engagent par l'acceptation du règlement à renoncer à tout recours contre l'organisateur et contre le collège.

Tables fournies. (Dans la limite des stocks disponibles, voir le bon de commande)
Une facture sera transmise sur demande.